

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**COMMUNE DE NOGENT-SUR-OISE**

**INSTALLATION DE**  
**TRIVALORISATION ET TRANSFERT**  
**DE DECHETS**



**DOSSIER DE DEMANDE**  
**D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

**Tome3 :**  
**Dossier des plans**

Septembre 2012

Conformément à l'article 3 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié et codifié, pris pour application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, il est joint à ce dossier les plans suivants :

- Une carte de localisation au 1/25 000<sup>ème</sup> indiquant l'emplacement de l'installation ;
- Un plan de situation cadastral du site au 1 /2 500<sup>ème</sup> ;
- Un plan au 1/2 500<sup>ème</sup> des abords de l'installation jusqu'à une distance de 200 mètres de celle-ci, précisant l'affectation des bâtiments, les voies de chemin de fer, les voies publiques, les points d'eau, canaux et cours d'eau ;
- Un plan d'ensemble au 1/350<sup>ème</sup> indiquant les dispositions projetées de l'installation jusqu'à un minimum de 35 mètres :
  - l'affectation des constructions et terrains avoisinants
  - les infrastructures et équipements
  - le tracé des réseaux enterrés (gaz, eau, électricité)

L'exploitant a sollicité une dérogation de l'échelle pour ce plan dans son courrier du 03 octobre 2012 joint en première page du dossier.

- Un plan de masse au 1/200<sup>ème</sup> indiquant les réseaux du site et les zones d'exploitation ;
- Un plan au 1/750<sup>ème</sup> indiquant les zones de confinement des eaux en cas d'incendie
- Un plan de circulation